



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

État des nuisances sonores aériennes

[Accéder au Formulaire](#)

À remplir par le vendeur ou le bailleur sur consultation du plan d'exposition au bruit (PEB).

Intégré au dossier de diagnostic technique (DDT) annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou sinon à l'acte authentique de vente et au contrat de location.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R56743>